



Licenciement bizarre, pas de papier.

Par **bonni**, le **11/11/2008** à **17:19**

Bonjour
J'ai plusieurs questions à poser, on est 7 employés d'une société italienne, mais on travaille en France. (siège social en France) Le local où on travaillait était loué, les propriétaires du local n'ayant pas eu leur loyer ont décidé de vendre. Nos employeurs / société d'origine italienne nous informe que on va être licencié économiquement. Donc on ferme définitivement le 16/11 où on doit rendre les clés au nouveau propriétaire des lieux. Je précise le local était loué.
Mais en attendant aujourd'hui on a eu 2 lettres de convocation pour réunion, on va avoir probablement une autre 3ème pour convocation pour vendredi. Apparemment faute de procédure.
Le 16/11 c'est dimanche on n'a toujours rien de concret, les lieux ne sont pas à eux, ou on viendra pour récupérer nos papiers, nos soldes de tout compte ? le 14/11 ils doivent nous donner tout ou le 16/11 ou on part sans rien, pour le moment ?
On commence à se poser la question : est-ce que on va être payé ou c'est une démarche pour nous ne pas faire avoir ? Je voudrais préciser qu'une seule chose à eux sont les clés qui doivent venir récupérer d'ici demain. Est-ce que on peut s'opposer à la reprise tant que on n'est pas réglé ?
Merci pour vos réponses car c'est vraiment urgent merci